



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du  
JEUDI 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2018 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

**OBJET : D15 - Plan d'eau de Bernouët - Exploitation du snack-bar, du minigolf et des pédalos**

**Date de convocation : ..... 26 janvier 2018**

**Nombre de conseillers en exercice : ..... 29**

**Nombre de présents ..... 27**

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Patrice BOUCHET, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Anthony MORIN, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Antoine BORDAS, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

**Représentés : ..... 2**

Philippe BARRIERE	donne pouvoir à	Mme la Maire
Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET

**Présidente de séance : Françoise MESNARD**

**Secrétaire de séance : Cyril CHAPPET**

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

## N° 15 – PLAN D’EAU DE BERNOUËT - EXPLOITATION DU SNACK-BAR, DU MINIGOLF ET DES PÉDALOS

Rapporteur : M. Daniel BARBARIN

L’exploitation du snack-bar, du minigolf et des pédalos du plan d’eau de Bernouët fait l’objet d’une concession de délégation de service public simplifiée, conformément aux dispositions de l’article L.1411-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par délibération du 18 mars 2015, le Conseil municipal a confié cette gestion à compter de 2015 et pour une durée maximale de 3 ans à la Sarl FESTIMAGIC représentée par son gérant M. Sébastien LOPEZ.

La convention de concession correspondante étant arrivée à expiration en 2017, un appel à candidature a été publié par voie de presse les 21 et 28 décembre 2017 sur la base d’un cahier des charges.

Deux candidats ont déposé une offre. Après analyse des dossiers le 22 janvier 2018 par la commission de Délégation de Service Public, il est proposé au Conseil municipal :

- de confier l’exploitation du snack-bar, du minigolf et des pédalos du plan d’eau de Bernouët à compter de 2018 et pour une durée maximale de 6 ans conformément à l’article 4 du cahier des charges à la Sarl FESTIMAGIC sise 493 avenue de Jarnac à Saint-Jean-d’Angély représentée par son gérant, M. Sébastien LOPEZ qui versera annuellement un loyer de 15 000 € ;
- d’autoriser Mme la Maire à signer la convention de concession correspondante.

**Le Conseil municipal**, après délibération,  
**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à l’unanimité des suffrages exprimés (29).

**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20180201-  
2018\_02\_D15-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 05 février 2018  
Affiché le 05 février 2018

Cette décision pourra faire l’objet d’un recours administratif ou d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l’Etat.